# L'Observatoire de la vie associative de la Fondation Roi Baudouin

## Baromètre 2012: accrochons-nous!

## Un observatoire pour accroitre la connaissance et la visibilité des associations

La Fondation Roi Baudouin donne une forme nouvelle et durable à son engagement au service de la société civile: elle a décidé de créer en novembre 2012 un Observatoire permanent de la vie associative.

Sait-on que plus de 60.000 associations et fondations sont actives en Belgique? Qu'une majorité d'entre elles travaillent...uniquement avec des bénévoles? Avec une part s'élevant à plus de 5% du PIB, les organisations à profit social rivalisent avec d'autres secteurs importants comme la construction ou la finance. Leur poids économique s'est accru ces dix

dernières années grâce à une croissance vigoureuse, en moyenne annuelle 2,5 fois plus élevée que celle du reste de l'économie. 431.700 personnes travaillent dans des organisations à profit social, fournissant 11,5% de l'emploi salarié.

Et pourtant, cette force sociétale peu commune manque encore de reconnaissance et de visibilité. La Fondation a

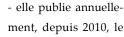
décidé de contribuer à combler ce déficit. Avec une motivation évidente: le monde associatif est de longue date un de ses partenaires naturels: elle soutient chaque année plus de 1.200 projets portés par des associations; en outre, à travers son 'Fonds Venture Philanthropy' les associations peuvent obtenir un soutien structurel afin de se développer encore davantage.

En créant cet Observatoire, la Fondation s'est donné pour objectifs: de mieux faire connaître le secteur associatif, par une meilleure collecte des données; de dégager des tendances au fil des années: l'évolution de l'emploi, celle du volontariat, des ressources des associations...; et enfin de contribuer à une plus grande visibilité et à une plus grande transparence des associations auprès des donateurs et des administrations, ce qui est d'autant plus important que celles-ci vivent essentiellement de dons et de subsides.

Actuellement, l'Observatoire développe trois projets:

- la Fondation a lancé en 2011 un outil au carrefour de l'associatif, du volontariat et du don: le site internet Philantropie.be. Elle veut en faire la référence

> parmi les banques de données en ligne pour le secteur associatif, ici encore pour accroître la visibilité, la transparence et la confiance dans le secteur. Plus de 2.200 associations s'y présentent déjà;



Baromètre des associations, qui évalue l'impact de la conjoncture économique sur les associations et mesure la confiance qui anime les associations;

- en collaboration avec la Banque Nationale, elle continue à chiffrer l'évolution du poids économique des organisations à profit social.

Un comité d'accompagnement conseille l'Observatoire, il est composé d'acteurs venus de tous les horizons: économique comme académique, public comme privé et associatif.



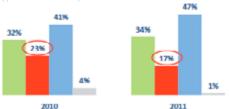
## Le baromètre 2012

Le troisième «baromètre de la confiance des associations» montre que la crise économico-financière continue à peser lourdement sur le fonctionnement du secteur des associations en Belgique.

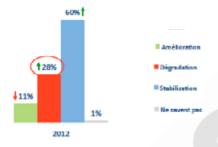
### Une association sur quatre est en souffrance

En 2010, le baromètre constatait qu'un quart des associations étaient durement affectées par la crise. La situation n'avait pas changé en 2011 et les associations commençaient à prendre des mesures. Ces réductions de coût se sont poursuivies en 2012: les associations ont pris des décisions de plus en plus radicales pour réduire leurs dépenses. Cependant, malgré ces efforts, une association sur quatre a vu sa situation financière se détériorer durant l'année écoulée.





Comment a évolué la capacité de votre association à faire face à ses dépenses pour réaliser ses missions et couvrir ses frais de fonctionne ment? (question 2012)



## Dépendantes du soutien des pouvoirs publics

Une large majorité des associations est dépendante du soutien des pouvoirs publics: 6 sur 10 reçoivent un soutien lié à un projet, 7 sur 10 un soutien structurel. Les moyens publics représentent plus de la moitié des revenus pour toutes les organisations.

Les associations qui bénéficient d'un soutien structurel ont une plus grande sécurité d'existence que les organisations qui doivent générer elles-mêmes leurs ressources. La plupart des directeurs interrogés se rendent compte que les moyens publics sont une source de stabilité mais aussi qu'ils sont comme une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Les associations sont dès lors conscientes de la nécessité de diversifier leurs sources de revenus. Elles réalisent qu'elles doivent se préparer à la diminution, sinon à la disparition des subsides.

22% des associations connaissent un problème de cash, notamment parce que les subsides accordés ne sont pas payés à temps. Certaines d'entre elles doivent recourir à des crédits-ponts pour résoudre les problèmes temporaires de liquidités.

#### Retour aux tâches essentielles

Cette année, 60% des personnes interrogées parlent d'un état stable lorsqu'elles évoquent la situation éco-financière de leur organisation. Au contraire, 27% parlent d'une détérioration tandis que 12% ont vu une amélioration se dessiner.

La situation financière n'est donc pas positive, mais elle n'est pas non plus précaire. Les organisations ne touchent pas encore à leurs économies, mais elles se concentrent de plus en plus sur leurs tâches essentielles et cherchent à fonctionner de manière plus efficace en termes de coûts. La mesure qui revient le plus est la suppression de la version papier du rapport annuel. Mais il est surtout frappant que 34% des associations font plus souvent appel à des volontaires, ce qui va de pair avec le gel ou la diminution des frais de personnel. Un grand nombre d'associations sabre aussi dans les missions d'externes ou de consultants.

A quels moyens cites ici avez-vous eu recours pour reduire les couts de votre association, ces douze derniers mois?

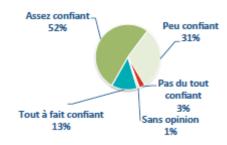


Les organisations plus petites souffrent plus de la crise que les grandes. C'est dû notamment au fait qu'elles disposent d'une base moins solide sur laquelle retomber en cas de problème. Elles vivent plus la mauvaise conjoncture économique comme une menace. Les grandes organisations disposent d'une plus grande marge financière et plus souvent d'un soutien structurel des pouvoirs publics.

## Quelles perspectives pour 2013?

Interrogés sur leurs attentes pour l'an prochain, 60% des sondés pensent que leur situation éco-financière restera stable. Un quart d'entre eux environ s'attend à une nouvelle dégradation.

Selon vous, comment va évoluer la situation économique du secteur associatif en Relgique au cours des douze prochains mois?



En réaction, les organisations feront encore plus appel cette année à des volontaires. Pouvoir faire appel à des gens qui permettent de continuer à assurer les activités essentielles reste la principale préoccupation de nombreux directeurs.

A la question de savoir à quoi ils affecteraient des moyens s'ils devaient trouver de nouvelles ressources l'an prochain, c'est donc en premier lieu l'engagement de personnel qui est cité, suivi d'une hausse du budget pour des actions sur le terrain.

#### S'adapter ou disparaître

En conclusion générale, beaucoup de responsables du secteur associatif affirment qu'il faut encore s'attendre à des temps très durs les prochaines années et qu'il n'y a qu'une seule réaction possible, s'adapter ou disparaître. Faire du surplace n'est plus une option. Les circonstances qui changent exigent des organisations qu'elles s'adaptent. Les associations doivent reconnaître que le secteur a besoin de professionnalisation.

C.L. Source: http://www.kbs-frb.be

## La Codef défend les associations dites non prioritaires

La Codef (Coordination de Défense des Services Sociaux et Culturels) représente 200 associations et quelque 2 300 travailleurs, appartenant à différents secteurs et relevant de différentes commissions paritaires, qui ont pour point commun d'être dites "non prioritaires".

Que signifie "non prioritaires"? La Codef a été créée dans la foulée du décret de 2002 instituant les APE ou Aides à l'emploi visant à réformer le programme de résorption du chômage (PRC). Avant même d'être voté, celui-ci avait en effet soulevé de nombreuses inquiétudes du côté des asbl car il les amenait à devenir des employeurs à part entière. Par ailleurs, ce décret a instauré, de façon involontaire, une inégalité qui s'est amplifiée au fil des années entre les associations qui font partie des politiques fonctionnelles et celles qui se sont développées en dehors d'un agrément de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette situation discriminatoire oblige en effet ces associations à devoir constamment dénicher des rentrées complémentaires (appels à projets, sponsorings, ventes de services et produits, subventions facultatives, dons...) pour pouvoir couvrir leurs dépenses, et plus particulièrement faire face à l'augmentation de leurs charges salariales, contrairement aux asbl "prioritaires" qui, elles, voient leurs enveloppes budgétaires revues en fonction notamment de l'index et de certains accords du non marchand (valorisation des barèmes). On peut aussi citer pour illustrer cette inégalité l'exemple du Maribel social dont les asbl "non prioritaires" sont exclues alors qu'elles soutiennent la mesure via leurs cotisations à l'ONSS.

Depuis sa création, la Codef est évidemment restée attentive à l'évolution et aux répercussions du décret APE, mais sa mission est aujourd'hui plus largement de permettre aux petites et moyennes asbl de pouvoir bénéficier de services facilitateurs dans leur gestion quotidienne, d'être informées, d'être représentées (elle siège notamment à l'UNIPSO - Union des entreprises à profit social en Fédération Wallonie- Bruxelles - depuis 2008), d'être défendues (voir sur son site ses revendications-recommandations pour le secteur non prioritaire), de rencontrer des partenaires potentiels, de développer des actions collectives ... Attentive, vigilante, elle s'interroge aussi sur les retombées des réformes institutionnelles qui se préparent et qui risquent fort d'aggraver encore cette situation d'inégalité entre associations et, par extension, entre travailleurs et services apportés à la population.

Devenir membre de la Codef: http://www. codef.be

Contact: Rose-Marie Arredondas: rm.arredondas-codef@hot-mail.com. Tél.: 04/ 362 52 25